

### **La fonction publique territoriale :**

Il existe trois fonctions publiques en France :

- *La fonction publique* d'Etat concerne les ministères et tous les services déconcentrés tels que la police nationale, l'éducation nationale etc..., pour plus de renseignements, consulter le site [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)
- *La fonction publique* hospitalière se réfère aux hôpitaux publics, pour plus de renseignements, consulter le site [www.chu-grenoble.fr](http://www.chu-grenoble.fr)
- ***La fonction publique territoriale*** concerne les collectivités territoriales : les communes, conseils généraux et régionaux, centres de gestion, centre national de la fonction publique territoriale, structures intercommunales, CCAS, offices HLM etc...

A la différence de la fonction publique d'Etat, la recherche d'emploi relève d'une démarche personnelle. Il vous appartient de rechercher les collectivités susceptibles de recruter.

### **L'accès à un emploi dans la fonction publique territoriale :**

L'accès se fait obligatoirement par concours sauf pour certains postes de catégorie C correspondants aux grades suivants :

- adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- agent social de 2<sup>ème</sup> classe
- adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe
- adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

Pour ces grades, le recrutement étant direct, des demandes d'emploi spontanées peuvent être envoyées directement aux collectivités territoriales.

Le recrutement est également direct pour les personnes justifiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé et possédant le diplôme requis pour l'accès au concours externe.

Pour toute demande d'emploi, les sites [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr) et [www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr) permettent la mise en relation des collectivités, des fonctionnaires en recherche de mobilité et des demandeurs d'emploi.

Des fiches relatives aux métiers territoriaux sont consultables sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), « **répertoire des métiers territoriaux** ».

### **Les types de concours :**

Les concours peuvent être externe, interne ou 3<sup>ème</sup> concours.

- Externe : un diplôme est exigé
- Interne : un certain nombre d'années d'ancienneté dans la fonction publique est demandé.
- 3<sup>ème</sup> concours : une expérience professionnelle, un mandat d'élus ou la responsabilité d'une association devront avoir été exercés pendant un certain temps (4 ans en général).

### **L'organisation des concours :**

Les concours sont organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale (un centre par département).

Il existe 3 catégories définissant le niveau d'études nécessaire :

- Catégorie A : accessible à BAC+3 ou diplôme spécifique
- Catégorie B : accessible à BAC / BAC+2 ou diplôme spécifique
- Catégorie C : accessible avec un diplôme de niveau V (BEP, CAP...)

FILIERES	CAT	DIPLOMES REQUIS POUR LE CONCOURS	ORGANISATEURS		
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>					
✓ Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	<b>Recrutement direct sans concours</b> Diplôme de niveau V Baccalauréat – diplôme niveau IV Bac + 3 – diplôme niveau II Diplôme pour présentation ENA	CDG CDG CDG CNFPT		
✓ Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C				
✓ Rédacteur	B				
✓ Attaché	A				
✓ Administrateur	A				
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>					
✓ Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	<b>Recrutement direct sans concours</b> Diplôme technologique de niveau V Diplôme technologique de niveau V  2 Diplômes technologiques de niveau V Baccalauréat technologique – diplôme technico- professionnel niveau IV Diplôme technico-professionnel niveau III Ingénieur, Architecte – diplôme tech.Bac+5 Ingénieur, Architecte – diplôme tech.Bac+5	CDG CDG  CDG CDG CDG CDG CDG CNFPT		
✓ Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C				
✓ Adjoint technique des établissements d'enseignement	C				
✓ Agent de maîtrise	C				
✓ Technicien	B				
✓ Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B				
✓ Ingénieur	A				
✓ Ingénieur en chef de classe normale	A				
<b><u>FILIERE CULTURELLE</u></b>					
<b>◆ ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>					
✓ Assistant Enseignement Artistique	B	Diplôme spécifique Diplôme spécifique /spécialité Diplôme spécifique /spécialité Diplôme spécifique /spécialité	CDG CDG CDG CDG		
✓ Assistant Spé. Enseignement Artistique	B				
✓ Professeur Enseignement Artistique	A				
✓ Directeur Etablissement Enseign. Art.	A				
<b>◆ PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES</b>					
✓ Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	<b>Recrutement direct sans concours</b> Diplôme technologique de niveau V Baccalauréat – diplôme niveau IV Bac + 2 de formation technico-professionnelle Bac + 3 – diplôme niveau II Bac + 3 – diplôme niveau II Conditions d'âge et diplôme Conditions d'âge et diplôme	CDG CDG CDG CDG CDG CDG CNFPT CNFPT		
✓ Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C				
✓ Assistant de conservation du Pat. & Bib.	B				
✓ Assistant qualifié de cons. du Pat. & Bib	B				
✓ Bibliothécaire	A				
✓ Attaché de conservation du patrimoine	A				
✓ Conservateur de bibliothèques	A				
✓ Conservateur du patrimoine	A				
<b><u>FILIERE SPORTIVE</u></b>					
✓ Opérateur des APS	C	Diplôme technologique de niveau V Baccalauréat – diplôme de niveau IV Bac + 3 – diplôme de niveau II	CDG CDG CDG		
✓ Educateur des Activités Phy. & Sportives	B				
✓ Conseiller des Activités Phy. & Sportives	A				
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>					
✓ Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	<b>Recrutement direct sans concours</b> BAPAAT BEATEP ou BPJEPS	CDG CDG		
✓ Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C				
✓ Animateur	B				
<b><u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u></b>					
<b>◆ SECTEUR SOCIAL</b>					
✓ Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	C	<b>Recrutement direct sans concours</b> Diplôme de niveau V  CAP petite enfance  Diplôme d'Etat d'Assistant service social Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé Diplôme d'Etat de conseiller en ESF Diplôme d'Etat d'EJE Certificat d'aptitude fonctions moniteur-éduc. <i>Concours réservé aux fonctionnaires ASE</i>	CDG CDG CDG CDG CDG CDG CDG CDG		
✓ Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe	C				
✓ Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C				
✓ Assistant socio-éducatif (ASE)	B				
> Spécialité : Assistant service social	B				
> Spécialité : Education spécialisée	B				
> Spécialité : Conseiller en ESF	B				
✓ Educateur de jeunes enfants (EJE)	B				
✓ Moniteur-Educateur	B				
✓ Conseiller socio-éducatif	A				
<b>◆ SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE</b>					
✓ Assistant médico-technique	B	Diplôme spécifique Diplôme spécifique Diplôme spécifique Diplôme spécifique Diplôme spécifique	CDG CDG CDG CDG CDG		
> Manipulateur électro-radio.	B				
> laborantin	B				
✓ Biologiste	A				
✓ Vétérinaire	A				
✓ Pharmacien	A				

<b>♦ SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>			
✓ Auxiliaire de soins de 1 <sup>ère</sup> classe	C	CAF, DP aide soignant, ou autre niv.V dans domaine sanitaire et social	CDG
✓ Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C	CAP, CAF, DP aux.puer. ou élève infirmier (2 <sup>e</sup> an.)	CDG
✓ Rééducateur			
➢ Spécialité pédicure podologue	B	DE pédicure podologue ou autorisation	CDG
➢ Spécialité masseur kynési.	B	DE masseur kynésithérapeute ou autorisation	CDG
➢ Ergothérapeute	B	DE ergothérapeute ou autorisation	CDG
➢ Psychomotricien	B	DE psychomotricien ou autorisation	CDG
➢ Orthophoniste	B	CP orthophoniste ou autorisation	CDG
➢ Orthoptiste	B	CP orthoptiste ou autorisation	CDG
➢ Diététicien	B	BTS diététicien – DUT bio. appliquée (diététique)	CDG
✓ Infirmier	B	DE infirmier, DE infirmier psychiatrie ou autorisation	CDG
✓ Puéricultrice	A	DE puéricultrice	CDG
✓ Psychologue	A	Titre de psychologue ou équivalence	CDG
✓ Puéricultrice cadre de santé	A	Diplôme cadre de santé ou DE puer ou titres équivalents	CDG
✓ Cadre de santé	A	Diplôme spécifique et Diplôme cadre de santé	CDG
✓ Sage-femme	A	Titre de sage-femme ou autorisation	CDG
✓ Médecin	A	Titre de médecin	CDG
<b><u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u></b>			
✓ Garde champêtre principal	C	Diplôme technologique de niveau V	CDG
✓ Gardien de police	C	Diplôme technologique de niveau V	CDG
✓ Chef de service de police municipale	B	Baccalauréat – diplôme niveau IV	CDG
✓ Directeur de police municipale	A	Titre ou diplôme de niveau II	CDG
<b><u>FILIERE POMPIERS PROFESSIONNELS</u></b>			
		(CONDITIONS D'AGE POUR TOUS)	
✓ Sapeur pompier de 2 <sup>e</sup> classe	C	Diplôme de niveau V ou pompier volontaire (3 ans mini)	CONTACTER LE S.D.I.S. DE VOTRE DEPARTEMENT
✓ Infirmier	B	DE infirmier, équivalent ou autorisation	
✓ Lieutenant de 2 <sup>e</sup> classe	B	DUT hygiène et sécurité ou équivalent	
✓ Médecin et pharmacien de 2 <sup>e</sup> classe	A	Remplir les conditions d'exercice médecine ou pharmacie	
✓ Capitaine	A	Bac + 3 – diplôme niveau II	

CT : collectivité territoriale, CDG : centre de gestion, CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

Pour tous renseignements concernant les concours, ainsi que l'emploi dans la fonction publique territoriale, vous pouvez prendre contact à :  
**la Maison de l'Emploi Territorial**, tél : 04.56.38.87.38 située 416/440 rue des Universités  
38400 Saint Martin d'Hères et consulter le site **www.cdg38.fr**.

**Un centre de documentation** est ouvert :  
au grand public les après-midi du lundi au jeudi de 13h30 à 17h.

Accès par transport en commun:

- le TRAM C direction « Condillac / Universités », arrêt au terminus.
- les BUS lignes 11 et 26 arrêt « Promotion Sociale ».

### **La Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP) :**

Les candidats qui ne possèdent pas le diplôme requis pour l'accès à un concours externe peuvent obtenir, si leur expérience professionnelle d'au moins 3 ans est reconnue comme équivalente au diplôme demandé, une attestation de REP leur permettant d'accéder au concours. Pour plus d'informations, nous contacter.

### **L'équivalence de diplômes étrangers :**

Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme, quel que soit le pays d'origine, peuvent solliciter une demande d'équivalence. Pour plus d'informations, nous contacter.

### **Les coordonnées des centres de gestion de la région Rhône-Alpes**

<p>CDG 01 : 04 74 32 13 81 145, chemin de Bellevue 01960 PERONNAS <a href="http://www.cdg01.fr">www.cdg01.fr</a></p>	<p>CDG 42 : 04 77 42 67 25 24, rue d'Arcole 42000 SAINT ETIENNE <a href="http://www.cdg42.org">www.cdg42.org</a></p>
<p>CDG 07 : 08 20 00 04 68 Résidence le Parc du Vivarais Rue Baptiste Marcet - BP 187 07204 AUBENAS Cedex <a href="http://www.cdg07.com">www.cdg07.com</a></p>	<p>CDG 69 : 04 72 38 49 50 9 allée Alban Vistel 69110 STE FOY LES LYON <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a></p>
<p>CDG 26 : 04 75 82 01 30 Allée André Revol Girodet Bourg les Valence BP 1112 26011 VALENCE cedex <a href="http://www.cdg26.fr">www.cdg26.fr</a></p>	<p>CDG 73 : 04 79 70 22 52 Immeuble Omega 53, rue de la République 73000 BARBERAZ</p>
<p>CDG 38 : 04 76 33 20 33 416 rue des Universités BP 97 38402 ST MARTIN D'HERES <a href="http://www.cdg38.fr">www.cdg38.fr</a></p>	<p>CDG 74 : 04 50 51 98 50 55, rue du Val vert BP 138 74601 SEYNOD cedex <a href="http://www.cdg74.fr">www.cdg74.fr</a></p>

Site national des centres de gestion: [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

### **Les principales références en matière de préparations aux concours**

<p><b>CNFPT</b> 10/12 rue d'Anjou 75381 PARIS cedex 08 Tél : 01 55 27 44 00 Site : <a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a></p>	<p><b>CNED</b> BP 60200 86 980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL cedex Tél : 05 49 49 94 94 Site : <a href="http://www.cned.fr">www.cned.fr</a></p>
<p><b>Carrières Publiques</b> BP 215 38 506 VOIRON Cedex Tél : 04 76 93 12 30 Site : <a href="http://www.carrieres-publiques.com">www.carrieres-publiques.com</a></p>	<p><b>CUEFA</b> Domaine universitaire -701 rue de la piscine – BP 81 38402 SAINT MARTIN D'HERES Cedex Tél : 04 76 82 40 45 Site : <a href="http://www.cuefa.inpg.fr">www.cuefa.inpg.fr</a></p>
<p><b>C.E.P.A.G.</b> Centre d'étude et de préparation à l'administration générale Domaine universitaire – BP 47 38040 GRENOBLE Cedex Tél : 04 76 82 60 35</p>	<p><b>MB FORMATION</b> 5, rue Cadet - 75 009 PARIS Tél : 01 55 33 19 00 Site : <a href="http://www.mbprega.com">www.mbprega.com</a></p>

Centre de Gestion de l'Isère  
416 rue des universités – BP 97 – 38402 SAINT MARTIN D'HERES  
tél : 04.56.38.87.38 Fax : 04.56.38.87.07 e-mail : [cdg38@cdg38.fr](mailto:cdg38@cdg38.fr)